

Jolie randonnée en pays d'Alésia qui vous mènera de sources en sources.

Note modérateur ⚠️ **source de l'Ignon inaccessible, voir les avis**

Durée	4h 30	Difficulté	Moyenne
Distance	13,69 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	192 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	199 m	Commune	Poncey-sur-l'Ignon (21440)
Point haut	520 m		
Point bas	397 m		



Trace n° 523548

Description

Le départ de cette randonnée se situe à l'église de [Poncey-sur-l'Ignon](#).

(D/A) Partir au Nord et prendre la petite route qui monte entre le lavoir et l'église (Rue Haute). Arrivé au virage à droite (cote 466), prendre tout droit le chemin qui coupe le virage. Retrouver la petite route et la suivre à gauche.

(1) Suivre à gauche (Ouest) la D6. Traverser la D971 pour prendre le chemin blanc en face.

(2) Rejoindre le GR®2 venant de Chanceaux et continuer à l'Ouest en suivant le balisage Rouge et Blanc. Descendre le vallon et rejoindre la D103c.

(3) Emprunter cette route sur la gauche et contourner l'Étang de la Grillande par la droite.

(4) Encore à proximité de l'étang et avant des glissières de sécurité, prendre à gauche le chemin menant à une station de pompage. Suivre ce large chemin sur environ 1,5km, en ignorant quelques départs sur la gauche et en remontant le vallon.

(5) Lorsque ce chemin tourne légèrement à droite en s'élevant, prendre sur la gauche la sente suivie par le GR®2 (attention balises peu visibles). Rejoindre 200m après un large chemin, passer devant une maison et avant d'arriver sur la D103 prendre légèrement à gauche le sentier. Atteindre le site des sources de la Seine.

(6) Poursuivre sur le GR®2 derrière la source. Traverser la D103 et continuer en face sur un chemin en suivant l'indication "Promenade sources-Seine".

(7) À la croisée des chemins (borne triangulaire), tourner à gauche.

Demeurer sur le GR®2 en ignorant tous les départs sur les côtés.

(8) Après 1km environ, prendre à droite un chemin forestier. Au croisement avec un chemin blanc, emprunter celui-ci à gauche. Au bout, traverser la D971 et suivre la D26 vers Poncey-sur-l'Ignon.

(9) Au parking des sources de l'Ignon, descendre le chemin conduisant aux sources.

(10) Continuer sur le GR®2 en faisant attention aux nombreuses sources qui jaillissent sur environ 300m rendant la progression un peu délicate (vous ne risquez qu'un bon bain de pieds). Arriver alors au lieu-dit Le Comet.

(11) Continuer tout droit (Nord, balisage Jaune) et laisser le GR®2 partir à droite à angle aigu. Passer sous une ligne électrique, farnchir l'Ignon et retrouver le goudron.

(12) Arrivé au village prendre la D26 sur la droite. À l'intersection avec la Rue Haute, emprunter cette dernière à gauche et rejoindre l'église **(D/A)**.

Points de passage

- D/A Église de Poncey-sur-l'Ignon**
N 47.495285° / E 4.760676° - alt. 406 m - km 0
- 1 Route D6**
N 47.504449° / E 4.745409° - alt. 480 m - km 1.74
- 2 Jonction avec le GR2**
N 47.506637° / E 4.723607° - alt. 481 m - km 3.41
- 3 Jonction avec la D103c**
N 47.504429° / E 4.713458° - alt. 424 m - km 4.26
- 4 À gauche avant la barrière sécurité**
N 47.501247° / E 4.708717° - alt. 447 m - km 4.83
- 5 Fourche : petite sente à gauche**
N 47.490686° / E 4.712975° - alt. 442 m - km 6.23
- 6 Sources de la - Seine (fleuve)**
N 47.486562° / E 4.716545° - alt. 445 m - km 6.78
- 7 Borne d'indication triangulaire**
N 47.478053° / E 4.722604° - alt. 484 m - km 7.86
- 8 Chemin forestier à droite**
N 47.478664° / E 4.738349° - alt. 506 m - km 9.17
- 9 Parking des sources de l'Ignon**
N 47.474837° / E 4.749543° - alt. 496 m - km 10.63
- 10 Sources de l' > - Ignon (rivière) - Affluent de la Tille**
N 47.476567° / E 4.749486° - alt. 434 m - km 10.96
- 11 Lieu-dit Le Comet**
N 47.480275° / E 4.756133° - alt. 437 m - km 11.83
- 12 D26**
N 47.491747° / E 4.757645° - alt. 404 m - km 13.17
- D/A Église de Poncey-sur-l'Ignon**
N 47.495285° / E 4.76067° - alt. 406 m - km 13.69

Informations pratiques

Prévoir de bonnes chaussures de marche, les 3/4 de la randonnée s'effectuent en sous-bois et certains passages peuvent être glissants (surtout aux abords des sources).
Possibilité de pique-nique aux sources de la Seine.

Balises GR® 2 Rouge et Blanc entre (2) et (11).

Balises PR® Jaune à partir de (11) et jusqu'à la Rue Haute, entre (12) et (D/A).

À voir

Visite d'Alésia à une vingtaine de kilomètres.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-sources-de-la-seine-et-de-l-igdon/>

[illegible]

3

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.